

SUITE À UNE PLAINTE D'ANTICOR DU 6 OCTOBRE 2020, ERIC DUPOND-MORETTI SERA JUGÉ EN NOVEMBRE DEVANT LA CJR : L'ASSOCIATION ANTICOR SERA ENTENDUE COMME TÉMOIN

L'actuel garde des Sceaux, **Éric Dupond-Moretti**, sera jugé par la Cour de justice de la République du 6 au 17 novembre 2023, pour des soupçons de « *prises illégales d'intérêts* ». L'association Anticor, à l'initiative de la première saisine de la Cour de Justice de la République dans cette affaire, sera entendue comme témoin et portera la voix des citoyens.

Le 24 juin 2020, l'hebdomadaire *Le Point* a révélé qu'une enquête avait été menée entre 2014 et 2019 par le Parquet National Financier (PNF) dans le but d'identifier l'auteur d'une fuite ayant permis à Nicolas Sarkozy d'apprendre sa mise sur écoute par la justice dans le cadre de l'affaire libyenne.

Éric Dupond-Moretti faisait partie des avocats dont les relevés téléphoniques avaient été saisis par la justice, en raison de ses liens d'amitié avec M^e Herzog, avocat et intime de M. Sarkozy. Le futur garde des Sceaux avait qualifié alors les magistrats en charge de l'enquête de « *barbouzes* » et porté plainte contre le Parquet national financier (PNF).

A la suite des révélations du *Point*, Mme Belloubet, alors ministre de la Justice, avait demandé à l'Inspection générale de la justice (IGJ) une enquête sur le fonctionnement du PNF et sur la procédure visant des avocats. Cette enquête a conclu à l'absence de faute de ces magistrats.

Le 6 juillet 2020, Éric Dupond-Moretti était nommé garde des Sceaux. Le lendemain, il retirait sa plainte, semblant convenir qu'un ministre de la Justice ne pouvait s'en prendre aux procureurs, placés sous son autorité hiérarchique.

Le 15 septembre, le rapport de l'IGJ sollicité par Nicole Belloubet était remis à Éric Dupond-Moretti. Il ne relevait aucune faute commise par les magistrats du PNF. Toutefois, le ministre demandait alors immédiatement une deuxième enquête contre trois d'entre eux.

Cette seconde enquête pourrait tendre à régler des comptes personnels, en envoyant un message aux procureurs qui ont porté l'accusation contre Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog. Si les faits sont avérés, ils pourraient recevoir la qualification pénale de « *prise illégale d'intérêts* ». C'est pourquoi l'association Anticor a saisi la Cour de Justice de la République dès le 6 octobre 2020. Le Ministre de la Justice est bien sûr présumé innocent et il n'appartient qu'à la Justice de dire s'il a commis une infraction pénale.

Éric Dupond-Moretti devra répondre de ces faits devant la Cour de Justice de la République du 6 au 17 novembre 2023. L'association Anticor, qui est à l'origine de cette affaire, sera auditionnée en qualité de témoin et portera la voix des citoyens lors de cette audience.

L'association Anticor entend rappeler que la prise illégale d'intérêts est un délit pénal grave, puni de cinq ans d'emprisonnement, qui consiste à intervenir dans une décision publique tout en ayant un intérêt personnel à ce qu'elle soit prise dans un sens ou dans un autre.

Or, dans une démocratie, il est inacceptable que le pouvoir puisse être utilisé à des fins personnelles, il ne doit servir que le seul intérêt général.

L'association Anticor souhaite, en outre, rappeler que le garde des Sceaux, garant de l'État de droit et de l'indépendance de la justice, doit veiller à ce que les juges puissent exercer leurs fonctions de manière impartiale, sans ingérences, qu'elles soient politiques ou extérieures.

Dans ces conditions, il serait particulièrement alarmant qu'un ministre de la justice ait pu instrumentaliser son administration contre des agents publics de la justice, qui dépendent de son ministère, afin de régler des comptes personnels, et ce, au mépris de la loi.

Selon Élise Van Beneden, Présidente d'Anticor : « *Un ministre doit servir les citoyens et non se servir de ses pouvoirs pour se venger contre des juges qui ont pu lui déplaire lorsqu'il était avocat. Si le garde des Sceaux a fait cela, cela signifie qu'il a trahi très gravement la démocratie* ».

Par ses actions en justice et par le plaidoyer qu'elle porte depuis plus de vingt ans, l'association Anticor combat la corruption et les abus de pouvoir et défend des propositions ambitieuses pour garantir l'indépendance de la justice. C'est pourquoi Anticor sera attentive à ce que la lumière soit faite sur cette affaire.

Contact Presse

Service communication : communication@anticor.org | 06.52.60.75.05

Me. Jérôme Karsenti, avocat d'Anticor | jkarsenti@bkl-avocats.com | 01.43.76.85.23

À propos d'Anticor

Anticor est une association créée en 2002 pour lutter contre la corruption et rétablir l'éthique en politique. Son ambition est de réhabiliter le rapport de confiance qui doit exister entre les citoyens et leurs représentants, politiques et administratifs. L'association regroupe des citoyens et des élus de toutes tendances politiques engagés pour faire respecter les exigences démocratiques.